

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 18 septembre 2017

Délibération n° 2017-2132

commission principale: développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet: PMI'e 2015-2020 - Actions favorisant l'emploi - Projet ODAS - Individualisation d'autorisation de

programme - Attribution d'une subvention d'investissement à la Société par actions simplifiée (SAS)

Campus Véolia Rhin Rhône Méditerranée

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de

l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président: Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

<u>Absents excusés</u>: Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017

Délibération n° 2017-2132

commission principale: développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : PMI'e 2015-2020 - Actions favorisant l'emploi - Projet ODAS - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'investissement à la Société par actions simplifiée (SAS) Campus Véolia Rhin Rhône Méditerranée

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Campus Véolia Rhin Rhône Méditerranée, situé à Jonage, est l'un des 4 campus de formation professionnelle et de formation par alternance déployés par Véolia en France, contribuant au développement des compétences utiles aux métiers des services à l'environnement. Ce réseau propose 20 diplômes et titres professionnels reconnus, organisés en alternance et plus de 400 modules de formation professionnelle continue.

Campus Véolia, en partenariat avec la Fondation olympique lyonnais et Pôle Emploi, a déposé un projet expérimental innovant pour valoriser les compétences professionnelles disponibles sur le territoire en réponse à l'appel à projets "Partenariats pour la formation professionnelle et l'emploi" lancé par la Caisse des dépôts et consignations pour le compte de l'État, dans le cadre du programme investissements d'avenir (PIA).

Ce programme soutient les initiatives locales établissant des synergies entre actions pédagogiques et gestion des ressources humaines pour accompagner et anticiper les mutations du monde du travail au profit de tous les actifs.

L'expérimentation "Open Data Application for Skills" (ODAS), projet porté par ce consortium d'acteurs mené par le Campus Veolia Rhin Rhône Méditerranée a reçu une participation financière de l'Etat de 1,03 M €

Le consortium sollicite le soutien complémentaire de la Métropole de Lyon pour engager la dernière phase du projet, dont le but est favoriser le retour à l'emploi des publics en insertion et, plus particulièrement, des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) par le repérage de leurs compétences et leurs positionnements auprès des entreprises dans un cadre rénové.

I - Objectifs

Le Conseil métropolitain, par délibération n° 2015-0939 du 10 décembre 2015, a adopté le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMl'e) pour la période 2016-2020, qui se décline au travers de trois axes : développer l'offre d'insertion par les entreprises, construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du RSA, porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire.

De manière complémentaire, le programme de développement économique 2016-2021, approuvé par délibération n° 2016-1513 du Conseil du 19 septembre 2016, porte l'ambition de faire de la Métropole, une Métropole fabricante, apprenante, attirante et entraînante.

L'objet de cette délibération est d'apporter une réponse aux enjeux d'insertion, de développement économique et d'attractivité en soutenant le développement d'un outil innovant qui :

- facilite le retour à l'emploi des personnes qui en sont exclues par l'identification de leurs compétences et un travail sur leur valorisation sur des métiers porteurs d'emploi,
- apporte une meilleure connaissance des compétences des salariés en poste pour favoriser d'une part les mobilités inter-entreprises et d'autre part faciliter l'implantation de nouvelles entreprises qui seront alors en capacité de connaître les compétences des habitants du territoire où elles veulent s'implanter.

II - Le projet ODAS

Sur les territoires, les entreprises et les acteurs de l'emploi cherchent tous des solutions nouvelles à des problèmes anciens et persistants : emplois vacants non pourvus, filières professionnelles devenues inadaptées par des évolutions multiples, obsolescence des descriptions de postes, etc.

Les méthodologies classiques de recrutement sont aujourd'hui un frein pour les personnes éloignées de l'emploi car elles contribuent à les en éloigner davantage. Leurs compétences peuvent être anciennes, mal identifiées, non perçues comme immédiatement transférables vers des métiers porteurs et les expériences peuvent être anciennes.

Le projet ODAS propose des solutions nouvelles à ces problématiques par une meilleure connaissance des compétences disponibles sur le territoire et l'anticipation de leur évolution et des besoins des entreprises.

Le projet ODAS a pour objet d'optimiser le flux de compétences du territoire lyonnais en proposant un langage commun pour les compétences professionnelles. Partagé avec les entreprises, les acteurs de la formation et de l'emploi sur l'écosystème, ce langage permettra l'anticipation des besoins de compétences futures et leur évolution dans le temps.

Il vise ainsi à développer une meilleure qualité d'information sur les compétences et les emplois et une plus grande coordination entre les acteurs concernés par la recherche d'une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emplois à l'échelle territoriale.

Ce projet est donc d'intérêt pour :

- les collectivités, pour leur permettre d'élaborer des politiques de l'emploi mieux partagées à l'échelle d'un territoire, à partir du cas concret de la Métropole,
- les entreprises, pour les aider à optimiser la gestion territoriale de leurs ressources humaines,
- les demandeurs d'emploi, en leur apportant une meilleure visibilité de leurs compétences,
- les organismes de formation, en leur apportant une meilleure vision des besoins de formation du territoire.

En effet, les enjeux qui lient la formation professionnelle et l'emploi nécessitent une description commune des compétences disponibles et requises sur un territoire. Cette cartographie doit mettre en relief les compétences clés et les décrire de la manière la plus proche possible des réalités professionnelles. Et cela n'est possible qu'en décloisonnant les secteurs d'activité, les entreprises (des petites et moyennes entrerprises au grand groupe) avec les acteurs de la formation (universités, écoles, centres de formation) et de l'emploi.

C'est le territoire qui constitue le maillage pertinent pour la mobilité professionnelle, notamment des niveaux de qualifications faibles et intermédiaires. Pour celles et ceux difficilement mobiles géographiquement, travailler la reconnaissance de leurs compétences est crucial. Si chacun peut faire valoir ses compétences réelles auprès de toutes les entreprises du territoire, la dynamique de celui-ci s'en trouve changée.

Le projet est organisé de manière expérimentale à l'échelle des entreprises autour du Grand Stade, il a cependant vocation à se déployer rapidement sur un territoire plus large et notamment sur l'ensemble du territoire de la Métropole.

L'outil proposé doit permettre d'aller plus loin en identifiant les compétences des demandeurs d'emploi et en les informatisant permettant ainsi leur transférabilité. La projection de ces compétences et des besoins des entreprises devra, par ailleurs, permettre de développer une meilleure réponse formative permettant la mise en adéquation entre offre et demande d'emploi.

Les résultats de l'utilisation de cet outil d'aide à la décision, dans le cadre de l'expérimentation ODAS seront communiqués aux acteurs publics de l'emploi et de la formation : Etat, Pôle Emploi, Région Auvergne-Rhône-Alpes et Métropole afin de mettre en visibilité les besoins et les enjeux du territoire.

III - Planification du projet et plan de financement prévisionnel

Le projet est organisé en 4 étapes distinctes :

- la mise en place d'un langage de compétences applicable aux employeurs et individus d'un territoire,
- la mise en place d'un outil applicatif pour permettre aux entreprises de qualifier leurs postes de travail et aux individus leur profil en fonction du référentiel de compétences ODAS,
- la mise en place d'un outil qui permet de cartographier en temps réel quelles sont les compétences mobilisées et disponibles sur un territoire.
- la mise en place d'un outil prospectif pour envisager l'évolution des besoins de compétences du territoire dans le temps.

Il s'agit en effet de mettre en place une "communauté intelligente" des compétences par la création d'un langage commun des compétences du territoire. Cette communauté est rendue possible par l'utilisation de deux outils numériques : un applicatif logiciel de description des compétences et de partage des profils côté employeurs et côtés demandeur d'emploi/salariés, et une cartographie en temps réel des données produites. La quatrième étape consiste à développer un outil prospectif d'aide à la décision basé sur le modèle de partage des données, à partir des données compétences actuellement en développement sur le territoire de l'est lyonnais, avant déploiement sur l'ensemble du territoire. Cela doit mettre en lumière les besoins des entreprises, les compétences des demandeurs d'emploi et des salariés du territoire ainsi que les offres de formation associées aux enjeux compétences.

Ce 4° volet est la phase d'outillage indispensable pour envisager, à terme, une véritable approche de gestion territoriale des emplois et des compétences disponibles.

La réalisation de cette 4° étape est prévue sur 18 mois, à compter du dernier trimestre 2017.

Budget prévisionnel de la 4° phase du projet ODAS :

Dépenses	En €HT	Recettes	En €HT
outil prospectif (forcity)	600 000	subvention Région Auvergne- Rhône-Alpes	300 000
		subvention Métropole de Lyon	300 000
TOTAL	600 000	TOTAL	600 000

La Métropole de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes sont sollicitées, à hauteur de 300 000 € chacune pour participer au financement de cette quatrième étape qui concerne le développement de l'outil prospectif d'aide à la décision.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'individualisation d'une autorisation de programme d'un montant total de 300 000 € et de procéder à l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant total de 300 000 € au profit de la Société par actions simplifiée (SAS) Campus Véolia Rhin Rhône Méditerranée pour la réalisation de la 4° phase du projet ODAS (2017-2019) ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

- 1° Approuve le projet ODAS proposé par la Société par actions simplifiée (SAS) Campus Véolia Rhin Rhône Méditerranée destiné à développer une meilleure qualité d'information sur les compétences et les emplois du territoire et favoriser leur mise en relation.
- **2° Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P36 Insertion et emploi pour un montant de 300 000 €TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 150 000 € en 2017, 90 000 € en 2018 et 60 000 € en 2019 sur l'opération n° 0P36O5394.

3° - Approuve :

- a) l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 300 000 € au profit de Campus Véolia Rhin Rhône Méditerranée pour la réalisation de la 4° phase du projet ODAS (4° chantier),
- b) la convention à passer entre la Métropole de Lyon et Campus Véolia Rhin Rhône Méditerranée définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.
- **4° Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.
- 5° Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal exercices 2017 à 2019 chapitre 018 compte 20421 fonction 444, selon l'échéancier prévisionnel suivant : 150 000 € en 2017, 90 000 € en 2018 et 60 000 € en 2019.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.